

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 27 Juin 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 21 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, J. DIZERENS, A. BOUSSER, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, M. GRENIER, M. GALLET, Y. DUMAS, C. BIOLAY, Michèle GALLET, M. LAPTEVA, P. GUINOT, V. KRYK, J-O. RABOT, J-M. PALINIEWICZ, H. GRANGE

Absents : M. FOURNIER, C. TOWNSEND,

Absents excusés : M. CHALENDAR, J. DAZIN, G. MASRARI, D. GANNE, F. KHIAR

Procurations : G. MASRARI à H. GRANGE,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. RABOT adjointe administrative.

13. Enfance-Jeunesse – Tarifs 2022/2023

Vu l'avis de la commission enfance jeunesse du 6 mai 2021 concernant la création de deux nouvelles tranches de quotients familiaux afin de compléter les tranches existantes dans le calcul de la facturation des services auprès des familles.

Vu l'avis de la commission enfance jeunesse du 6 mai 2021 de proposer un repas à 1 € qui s'inscrit dans le cadre du plan pauvreté, lors du service du midi à la cantine pour les familles dont le quotient est entre 0 et 3000 €.

Vu l'avis de la commission enfance jeunesse du 8 juillet 2021 pour une évolution des tarifs correspondant à la hausse du prix du repas en raison de l'augmentation du nombre de repas bio par semaine (40% de repas bio par semaine)

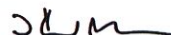
Considérant que la commission enfance jeunesse ne souhaite pas revenir sur les propositions de l'année dernière, et ne souhaite pas proposer d'augmentation de tarifs cette année, il est proposé au conseil municipal de ne pas modifier les tarifs des services périscolaires et de loisirs pour l'année scolaire 2022/2023.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** les mêmes tarifs pour l'année 2022/2023 que ceux de l'année scolaire précédente pour les services enfance jeunesse conformément au document ci-annexé.
- **DIT** que la recette est prévue au BP 2022 et suivants

Fait à Ornex, le 30 juin 2022

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 30 Juin 2022

Affiché le : 30 Juin 2022


Jean-François OBEZ
MAIRE